

# « L'érosion d'aujourd'hui, c'est la submersion de demain »

Tempêtes, cyclones, alertes météo répétées, recul du trait de côte... il est urgent d'anticiper les conséquences du dérèglement climatique, souligne dans cet entretien Jean-François Rapin. Sénateur du Pas-de-Calais, il préside l'Association nationale des élus du littoral (Anel).

**Vous êtes l'un des rapporteurs de l'étude menée par la Délégation sénatoriale aux outre-mer sur les risques naturels dans les outre-mer<sup>1</sup>. Quelles sont les conclusions de vos auditions et de vos déplacements sur le terrain, après les cyclones Irma et Maria ?**

À ce jour, le rapport n'est pas produit. Une conférence de presse *ad hoc* sera organisée afin d'en présenter officiellement les conclusions. Seules des constatations peuvent être soulignées. La première étude de la Délégation sénatoriale aux outre-mer a établi la gravité des traumatismes causés aux territoires et aux habitants touchés par les cyclones Irma et Maria, et affirmé la nécessité de bien dimensionner les moyens nécessaires après des événements de ce type. La seconde, consacrée à la résilience des territoires, est en cours au moment où nous nous rencontrons. Les assurances ont bien joué leur rôle, rapidement, dans des conditions d'expertise difficiles ; comment constater la valeur d'une maison détruite totalement ? En cas de différend avec l'assureur, l'assuré l'emporte le plus souvent. La question c'est aussi de couvrir les personnes qui n'étaient pas assurées ; demain, les maisons qui ne seront pas aux normes ne le seront plus. Certains plans de prévention des risques naturels doivent être mis à jour. Les territoires d'outre-mer ont des difficultés à mobiliser les fonds dédiés ; le fonds Barnier ne peut être mobilisé dans le Pacifique. Il faut créer de nouveaux instruments financiers car tous les territoires d'outre-mer ne présentent pas le même schéma.

La reconstruction doit commencer par les habitations. De ce point de vue, il reste plus à faire à Saint-Martin qu'à Saint-Barthélemy.

Dans l'ensemble, les moyens déployés juste après Irma et Maria ont été à la hauteur. L'État a joué son rôle ; un préfet a coordonné sur le terrain les conséquences de la catastrophe ainsi que le début de la reconstruction. Un délégué interministériel aux risques majeurs outre-mer, Frédéric Mortier a été nommé plus récemment. Il y a ensuite un besoin d'accompagnement à plus long terme, par exemple, en termes de santé et de soutien psychologique.

**Vous le soulignez, le recul du trait de côte annonce une submersion future : comment anticiper là aussi ?**

Il faudrait créer un nouvel instrument financier, autour du risque de submersion. Il existe deux grands cas de figure, on peut décider d'abandonner à la mer les territoires menacés, ou de les protéger. Dans le premier cas, cela peut vouloir dire indemniser des propriétaires d'habitations. Dans le second, il faut envisager de mettre en place des dispositifs d'ensablement, de construire des digues, des ouvrages, etc. pour retenir l'eau. Le fonds Barnier, s'il était utilisé ici aussi, ne suffirait pas. Une étude menée par le pôle métropolitain Côte d'Opale avec le concours de scientifiques, a établi que pour préserver de la submersion marine les endroits qui y sont exposés sur 145 kilomètres de côtes de l'ancienne région



Jean-François Rapin, sénateur du Pas-de-Calais, président de l'Association nationale des élus du littoral (Anel)

Nord-Pas-de-Calais, il faudrait mener 100 millions d'euros de travaux. C'était une estimation moyenne, la fourchette haute est bien supérieure.

**Au sein de l'Anel<sup>2</sup>, quelles autres questions prioritaires suivez-vous ?**

La question de la biodiversité marine monte en puissance. D'une part les présidents des parcs marins ne souhaitent pas être intégrés au sein de l'Agence de la biodiversité, car ils estiment que les problématiques de la mer sont spécifiques. D'autre part parce que la mer est un sujet un peu négligé en France. Si elle couvre 71 % de la surface du globe, elle reste en grande partie inexplorée, or c'est peut-être là que nous trouverons des remèdes aux maladies que nous ne pouvons pas soigner aujourd'hui. On néglige aussi le volet économique. En 2030, 90 % des produits manufacturés voyageront par la mer à une étape de leur acheminement. La mer est notre avenir en termes d'énergie. Il faut la préserver et préserver le littoral.

Sophie Schneider

1. Les risques naturels majeurs dans les outre-mer : Reconstruction - Résilience. Étude de la Délégation sénatoriale aux outre-mer sur les risques naturels majeurs dans les outre-mer, en deux volets : le premier, sur la prévention des risques et la gestion des événements, et le second, sur les problématiques de reconstruction, d'indemnisation et de résilience des territoires. Guillaume Arnell, sénateur de Saint-Martin, est coordonnateur pour les deux volets. Avec Michel Magras (LR), président de la délégation sénatoriale aux outre-mer, Abdallah Hassani (LREM) et Jean-François Rapin (LR) rapporteurs.

2. Anel : Association nationale des élus du littoral. [www.anel.asso.fr](http://www.anel.asso.fr)